

« Lutte contre l'illettrisme : quelle place, quel rôle pour les bibliothèques ? »

Jeudi 8 septembre 2016

Service de la lecture publique – Saint Martin d'Hères

Oui, les bibliothèques peuvent agir contre l'illettrisme, qui touche encore 7% de la population française. 2 500 000 personnes sont encore en grande difficulté face à la lecture, l'écriture, le calcul.

Agir oui, mais comment et avec qui ? Dans le cadre des Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme, le Service de la lecture publique organise pour la première fois un temps de rencontres et d'échanges avec son réseau de bibliothèques et ses partenaires.

Programme

13h30 - 14h00 : Accueil et café

14h00 - 15h00 : l'Etat des lieux de l'illettrisme en Isère

Isabelle Kraft-Gantz (coordinatrice IRIS - CRI 38)

- Définition de l'illettrisme
- Etat des lieux en Rhône-Alpes et en Isère.
- Enjeux de la lecture et l'écriture
- Connaissance des publics : les stratégies de contournement
- Les acteurs et les différents dispositifs de lutte contre l'illettrisme

15h - 16h00 : Le rôle des bibliothèques face à l'illettrisme

Annie Vuillermoz (Directrice des Bibliothèques de quartiers de Grenoble)

- Questionner les missions des bibliothécaires
- Actions culturelles en bibliothèque
- Mise en place de partenariats

16h00 - 16h30 : Exemple sur le terrain : Médiathèque Intercommunale de Bièvre Isère Communauté

(Intervenant à confirmer)

- Présentation de l'action mise en place par Bièvre Isère Communauté à la Médiathèque sur le site de La-Côte-Saint-André en partenariat avec la CAF et IRIS.

16h30 - 17h00 : Echanges

17h00 : Clôture

Inscription par mèl ou téléphone :

Auprès d'Alice Vernois

Tel : 04.76.63.30.70

alice.vernois@isere.fr

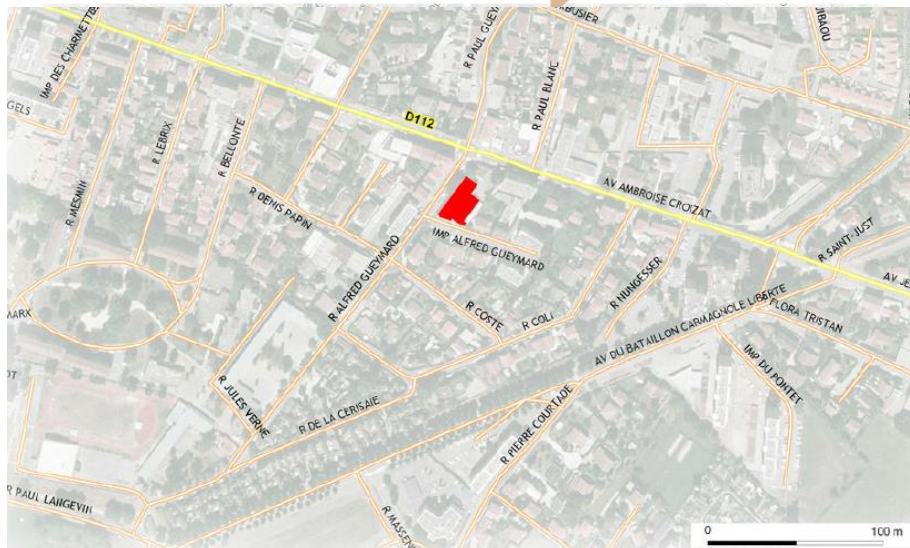
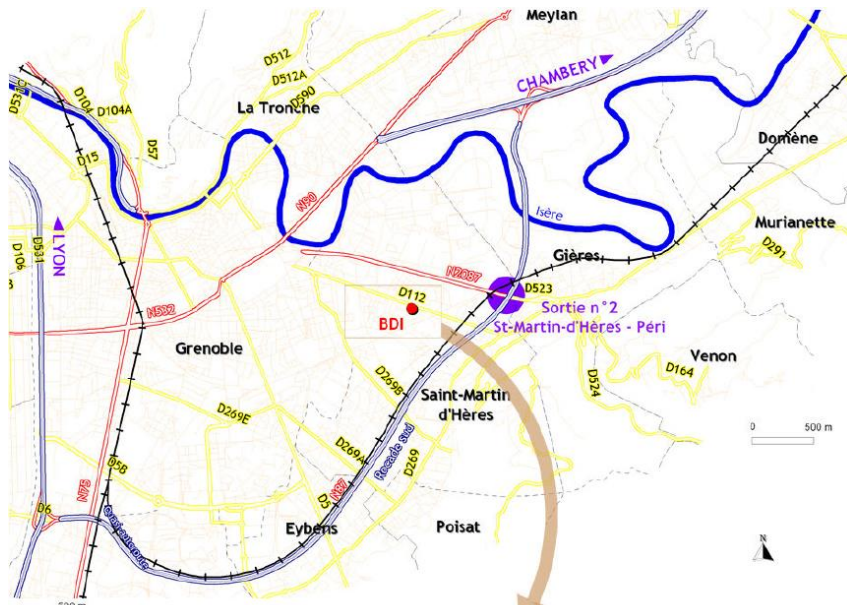
Service de la lecture publique

1 rue Alfred Gueymard

38400 Saint-Martin-d'Hères

Tél. : 04.76.63.30.70

bdi@cg38.fr



Cette manifestation bénéficie de la labellisation « Agir ensemble contre l'illettrisme » et s'inscrit dans la dynamique des Journées Nationales d'Action Contre l'Illettrisme

- Retrouvez toutes les informations sur www.anlci.gouv.fr -